



CONSEIL EXECUTIF

Trente-deuxième session ordinaire

22 - 26 janvier 2018

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/1045(XXXII)

Original : anglais

**RAPPORT DU PREMIER COMITE TECHNIQUE SPECIALISE DE
L'UNION AFRICAINE SUR LES FINANCES, LES AFFAIRES
MONETAIRES, LA PLANIFICATION ECONOMIQUE ET
L'INTEGRATION, 23-27 OCTOBRE 2017,
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
Website: www.au.int

EA20822 - 143/2/15

**PREMIER COMITE TECHNIQUE SPECIALISE
SUR LES FINANCES, LES QUESTIONS
MONETAIRES, LA PLANIFICATION
ECONOMIQUE ET L'INTEGRATION
REUNION DES MINISTRES
26-27 OCTOBRE 2017
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

Eco/STC/MAEPI/MIN/Rpt

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

I. Introduction

1. Le premier Comité technique spécialisé (CTS) sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration s'est tenu à la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) les 26 et 27 octobre 2017.

A. Participation

2. Ont participé à la réunion les représentants des États membres ci-après: Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Guinée équatoriale, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Maroc, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Swaziland, Soudan, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Étaient également présents des représentants d'institutions africaines et internationales, ainsi que des représentants des services techniques de la Commission de l'Union africaine.

B. Ouverture de la réunion [Premier point de l'ordre du jour]

4. La séance d'ouverture était présidée par Dr René Kouassi, Directeur des Affaires économiques à la Commission de l'Union africaine.

5. Dans son allocution d'ouverture, le Commissaire aux Affaires économiques a exprimé sa profonde et sincère gratitude au peuple et au gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le soutien qu'ils continuent d'apporter à la CUA et a remercié les ministres et les experts présents pour leur participation.

6. Il a souligné que le CTS devient de plus en plus un forum continental au cours duquel les décideurs africains s'engagent à débattre des questions pertinentes en vue de la transformation socio-économique et du développement de l'Afrique dans le cadre de « L'Afrique que nous voulons » de l'Agenda 2063. À cette fin, il a relevé qu'il importait de concevoir des politiques économiques fondées sur des données factuelles afin de trouver des solutions optimales au paradoxe de la décennie de croissance impressionnante de l'Afrique, dans un contexte d'inégalités et de pauvreté grandissantes et généralisées. Mettant en valeur les richesses naturelles et minérales du continent, il a fait remarquer la nécessité d'un changement de paradigme pour la diversification économique par l'industrialisation et la création de valeur ajoutée. En conséquence, le développement d'un secteur manufacturier dynamique est essentiel pour développer les chaînes de valeur régionales et l'intégration des PME africaines dans les chaînes de valeur mondiales. Il a mentionné qu'il importait de mettre en place des infrastructures solides, d'accroître l'approvisionnement énergétique et de renforcer la gouvernance afin de créer des conditions préalables au développement afin que l'Afrique passe d'une productivité plus faible à une productivité plus élevée.

7. Pour que l'Afrique se transforme au cours de la prochaine décennie, il a marqué l'importance de la mobilisation intérieure dans un contexte mondial de diminution des ressources financières liées à l'APD. Dans cette perspective, il a invité les États membres à signer et à ratifier les protocoles portant création des institutions financières prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine, notamment la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement. Il a en outre indiqué qu'il était essentiel de doter le continent d'infrastructures monétaires et financières appropriées pour la mise en œuvre des 12 projets phares de l'Agenda 2063.

8. Reconnaissant le rôle de l'intégration régionale en tant qu'outil permettant de tirer profit du dividende démographique de l'Afrique grâce à une réduction profonde des inégalités et de la pauvreté, il a souligné l'importance des programmes continentaux dans les secteurs névralgiques des infrastructures, de l'éducation et de l'énergie.

9. En conclusion, il a mis en relief l'engagement de la Commission à travailler en étroite collaboration avec tous ses États membres et partenaires afin de relever les défis auxquels le continent est confronté. À cet effet, il a souligné que le pouvoir politique de la Commission réside dans la capacité des États membres à mettre en œuvre le prélèvement de 0,2 % sur les marchandises importées adopté par la Conférence de l'Union en juillet 2016. Dans son discours d'ouverture, S. E. Prof. Victor Harison, Commissaire de la CUA aux Affaires économiques, a souhaité la bienvenue aux experts et exprimé ses sincères remerciements aux autorités de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour toutes les facilités mises à disposition pour l'organisation de cette première réunion annuelle. Il a ajouté que le CTS devient de plus en plus une plate-forme continentale à la recherche de solutions africaines aux problèmes africains dans la perspective de la réalisation de l'Agenda 2063, « L'Afrique que nous voulons ».

C. Élection du Bureau [Point 2 de l'ordre du jour]

10. À l'issue des consultations régionales, le Bureau du premier CTS a été élu ainsi qu'il suit:

Président:	Afrique de l'Est - République du Soudan
Premier vice-président:	Afrique centrale - République centrafricaine
Deuxième vice-président:	Afrique de l'Ouest - République du Sénégal
Troisième vice-président:	Afrique du Nord (Consultations à poursuivre)
Rapporteur:	Afrique australe - Royaume du Lesotho

D. Adoption du projet d'ordre du jour [Point 3 de l'ordre du jour]

11. La réunion a adopté l'ordre du jour ci-après:

- (a) Ouverture de la réunion
- (b) Élection des membres du Bureau
- (c) Adoption de l'ordre du jour
- (d) Discours liminaire sur les questions économiques d'actualité en Afrique et sur « la croissance, les inégalités et le chômage ».

- (e) Panel ministériel sur « la croissance, les inégalités et le chômage ».
- (f) Statistiques des revenus en Afrique - Publication (Lancement)
- (g) Examen du rapport et des recommandations de la réunion d'experts
- (h) Examen et adoption du rapport et des recommandations de la réunion ministérielle et de la déclaration ministérielle
- (i) Questions diverses
- (j) Lieu de la prochaine réunion
- (k) Clôture de la réunion

II. Compte rendu des travaux

Table ronde sur le thème « Croissance, inégalités et chômage » [Point 5 de l'ordre du jour]

Présentation

A. Table ronde sur la croissance

12. Le premier panel ministériel de haut niveau était présidé par Dr Bwalya K. E. Ngandu, Vice-gouverneur chargé des Opérations à la Banque centrale de Zambie. Le panel était composé de S. E. Dr Mohamedd Maait, Vice-ministre des finances de l'Égypte et de S. E. Idriss Mohamed, Ministre de la coopération internationale du Soudan.

Exposés

13. Dr Bwalya K. E. Ngandu a présenté le thème en soulignant que la croissance n'est pas assez inclusive en Afrique car, dans sa forme actuelle, elle ne génère pas suffisamment d'emplois. Il a noté l'importance de la croissance en tant que facteur de transformation économique et sociale en Afrique. Il a souligné la nécessité de déplacer la main-d'œuvre des secteurs à faible valeur ajoutée vers les secteurs à plus forte valeur ajoutée par la transformation des ressources naturelles. À cet égard, le Président a demandé à Dr Mohamed Maait de donner des précisions sur l'identification des stratégies nécessaires pour générer une croissance durable et inclusive en Afrique. S. E. Idriss Mohamed devait également s'exprimer sur le rôle de l'industrialisation et de l'intégration régionale dans la stimulation de la croissance. Le Commissaire devait faire ressortir les défis du développement industriel et les leçons tirées des expériences passées.

14. Dans son exposé, Dr Mohamed Maait a souligné que certaines conditions sont nécessaires pour générer une croissance inclusive et durable. Il a déclaré que la structure et le rythme de croissance sont un facteur important à prendre en considération pour atteindre l'inclusion. À cet effet, la croissance devrait être tirée par une grande variété de secteurs. En outre, les investissements, les exportations nettes et la consommation sont essentiels dans la promotion d'une croissance économique inclusive. Il a relevé l'importance attachée à la promotion d'une croissance favorable à l'emploi et à la réduction des disparités spatiales par l'entremise d'investissements nationaux et étrangers diversifiés. Dr Maait a mis en évidence la nécessité d'un environnement globalement favorable au développement humain par le développement des compétences entrepreneuriales, le renforcement des systèmes de santé et la construction d'infrastructures socioéconomiques de base telles que les

routes et l'assainissement. Il a noté l'importance d'une approche inclusive par le truchement de partenariats public-privé. Il a appelé les pays à poursuivre leurs efforts visant à renforcer le processus d'intégration régionale afin de stimuler la croissance économique en tirant parti de la création d'un marché commun. Relativement à la question de l'inclusivité, Dr Maait a donné l'exemple de l'Egypte où, avant la révolution, son taux de croissance s'élevait à 7%, pour descendre par la suite à environ 2% et ce, en raison du fait que l'économie était principalement dépendante du secteur du tourisme. En réponse à cette situation, des réformes budgétaires et monétaires ont été engagées, qui ont eu un impact positif et se sont traduites par un taux de croissance accru d'environ 5 %. Enfin, il a encouragé les États membres à promouvoir la diversification par une croissance équilibrée. Il a souligné que la coordination, notamment entre autres, des politiques économiques est essentielle, en particulier dans le contexte actuel d'incertitude mondiale.

15. Dans son exposé, S. E. Idriss Mohamed a déclaré que l'Afrique dispose d'un potentiel économique immense avec son large éventail de ressources naturelles qui pourraient constituer l'épine dorsale du développement de la production manufacturière. Il a encouragé les pays à élaborer un plan commun de développement de l'industrie manufacturière tenant compte des avantages comparatifs existants. Il a indiqué qu'en dépit des énormes ressources financières qui ont été injectées dans le secteur manufacturier, l'Afrique est toujours confrontée à des défis dans le développement de ce secteur en raison d'échecs politiques. Il a déclaré que le développement du secteur agricole est indispensable dans la réduction des inégalités compte tenu de sa contribution à l'emploi, qui représente environ 60%, et il a souligné l'importance de la mise en place d'institutions fortes. En outre, la promotion du programme d'intégration régionale par des initiatives telles que le pool énergétique d'Afrique de l'Est et le développement des infrastructures régionales sont des facteurs essentiels de la croissance et du développement inclusifs. Il a suggéré le renforcement des partenariats en Afrique.

16. Le Commissaire a encouragé les États membres à soutenir les produits nationaux afin de stimuler leur production nationale et de générer une croissance économique inclusive. Il a souligné la nécessité pour l'Afrique de favoriser le développement industriel afin de tirer parti du potentiel d'un marché unifié dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale. Dans ce cadre, il a précisé l'importance de la lutte contre les flux financiers illicites en vue d'orienter les ressources africaines vers des projets de transformation dans les secteurs essentiels des infrastructures et de l'énergie. Il a en outre mentionné qu'il importait de développer les marchés locaux et d'aborder les problèmes structurels de l'énergie et des infrastructures. Il a enfin fait ressortir la pertinence du fait de tirer profit du potentiel des secteurs de l'économie bleue et du tourisme.

Débats

17. Au cours des débats, les participants ont soulevé un certain nombre de questions. Les échanges intra-africains constituent un des éléments clés de l'intégration régionale. Il est par conséquent nécessaire d'uniformiser les politiques qui attireraient les investissements à travers l'Afrique et accéléreraient l'intégration régionale. La capacité humaine constitue le principal moteur de croissance inclusive et doit être exploitée par l'entremise d'investissements nationaux et étrangers. L'éducation et le développement des compétences devraient être encouragés afin

d'autonomiser les entrepreneurs, en particulier les jeunes et les femmes. La technologie et les services sont également essentiels pour générer une croissance inclusive. Il est important de transformer les matières premières en produits finis en Afrique; le continent africain a des échanges limités de produits industriels et de services.

18. La corruption est considérée comme l'un des revers de la réalisation d'une croissance économique durable et inclusive. La corruption décourage les investisseurs et accroît les inégalités. Pour ce faire, l'Union africaine a consacré l'année 2018 à la lutte contre la corruption. Les efforts doivent être orientés vers l'examen de la bonne combinaison de politiques, le contrôle des lois nationales et l'adoption de lois adaptées à un contexte mondial en mutation. Il faut s'attaquer aux flux financiers illicites (FFI). Le financement du développement de l'Afrique exige une approche globale qui tire profit du potentiel de mobilisation des ressources intérieures. Dans ce cadre, les participants ont observé la nécessité d'améliorer la gouvernance et la responsabilisation afin de réduire l'hémorragie financière des flux financiers illicites grâce à la lutte contre la corruption.

19. La réunion a mentionné que l'augmentation de la productivité est essentielle. L'accent devrait aller au-delà du PIB vers la répartition des richesses. Les fruits de la croissance devraient être répartis équitablement entre toutes les couches de la société afin d'accroître le niveau de vie. Les experts ont également souligné la nécessité de créer un environnement propice au renforcement et à la promotion du secteur privé. De plus, il existe un consensus général sur le fait que la coordination des politiques budgétaires et monétaires est un aspect important de la création et du maintien d'une croissance durable. A propos du financement, il a été convenu que les mécanismes d'autofinancement de l'UA réduiraient la dépendance vis-à-vis des partenaires.

20. Au-delà de la résolution de Kigali sur le prélèvement à l'importation de 0,2 %, les États membres devraient continuer à s'efforcer de financer les programmes de développement dans leurs pays respectifs. Une autre question a été soulevée: la stabilité des secteurs et la continuité des politiques (fiscalité, procédures administratives, sécurité, etc.) sont importantes pour attirer les investissements étrangers directs et générer la croissance économique.

Recommandations

21. Les recommandations ci-après ont été formulées:

- (a) Il est nécessaire d'accroître la capacité de mobilisation des ressources intérieures des pays africains en vue de combler l'énorme déficit financier qui entrave la mise en œuvre des programmes de développement continental.
- (b) Les États membres devraient adopter des mesures structurelles visant à diversifier leurs économies et, partant, à accroître leur résistance aux chocs extérieurs.
- (c) Les États membres devraient mettre en place des institutions solides et promouvoir la bonne gouvernance afin de réduire la propagation des flux

financiers illicites et d'orienter ces ressources vers des programmes de développement continental.

- (d) Il est important que les États membres transforment leur paysage économique par l'industrialisation et la valorisation des ressources naturelles.

Deuxième session (suite): Table ronde sur l'inégalité et le chômage

22. Le deuxième panel ministériel de haut niveau était présidé par S. E. Mme Rakiya Eddarhem, Secrétaire d'État au Royaume du Maroc. Le panel était composé du Professeur Abou Kane du Sénégal et de Dr René Kouassi, Directeur des Affaires économiques. La présidente a souligné l'importance d'élaborer une politique commune de l'emploi et de promouvoir la recherche et le développement. Elle a relevé la nécessité d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures et d'élaborer des politiques qui s'inscrivent dans le contexte africain et de coopérer avec les partenaires au développement des secteurs tels que le secteur financier. Elle a demandé aux membres du Panel d'experts de débattre des difficultés rencontrées par les décideurs politiques au niveau national dans la lutte contre les inégalités et le chômage.

Exposés

23. Prof Kane affirme que le point fondamental consiste à identifier les facteurs d'exclusion. Selon lui, le principal défi consiste à parvenir à une croissance économique élevée et durable afin de réduire les inégalités. Au Sénégal, le gouvernement se concentre sur la protection sociale, en particulier pour les catégories vulnérables et dépendantes, notamment les enfants et les personnes âgées. Le gouvernement sénégalais a mis en œuvre des initiatives de développement telles que le Programme de développement communautaire d'urgence (PUDC) visant à construire des routes rurales de desserte, à fournir des équipements sociaux et à accroître l'accès à l'eau. Prof Kane a souligné que la décentralisation est essentielle dans la réduction des inégalités, car la plupart des installations sont concentrées dans les capitales de nombreux pays. Par conséquent, il a souligné la nécessité de mettre en œuvre des programmes dans les zones rurales. En outre, il a indiqué que l'augmentation de la productivité agricole est importante pour que les agriculteurs génèrent des revenus. Le gouvernement sénégalais encourage actuellement l'esprit d'entreprise rapide en versant des fonds aux nouveaux diplômés et en les aidant à créer leur propre entreprise. La mise en place des zones économiques spéciales avec de bonnes conditions fiscales peut également contribuer à la création d'emplois.

24. Dr Kouassi a affirmé que les inégalités sont multidimensionnelles et qu'elles sont un phénomène mondial bien qu'elles soient élevées et persistantes en Afrique. Selon lui, les inégalités constituent le véritable problème de l'Afrique. Il a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques de redistribution par le truchement des systèmes fiscaux efficaces en contrôlant les effets négatifs d'une fiscalité excessive sur l'économie. Il a souligné les concepts d'inégalité positive et négative. En fait, selon lui, les inégalités sont perçues comme ayant de mauvais impacts. Toutefois, il existe des situations où elles favorisent la croissance économique. Au-delà des revenus, il est essentiel de s'attaquer à l'inégalité des chances. L'Afrique doit profiter de deux événements: développer les chaînes de valeur et attirer les IED du fait que le coût de

la main-d'œuvre en Afrique devient relativement bas. Enfin, Dr Kouassi a souligné la nécessité du développement industriel.

Débats

25. Les participants ont relevé que l'indépendance économique n'a pas été atteinte en Afrique. En outre, il a été indiqué que les institutions ont besoin de beaucoup de fonds pour mettre en œuvre des programmes de réduction de l'emploi et des inégalités. Par ailleurs, il est nécessaire de créer des fonds sociaux afin d'atteindre les ménages ruraux et pauvres. La participation du secteur privé à la formation des futurs employés a été évoquée comme une nécessité. À cet effet, le contenu des programmes d'enseignement devrait être révisé et adapté aux besoins des marchés du travail. Il est important de permettre aux agriculteurs d'accéder au marché grâce à des investissements dans les infrastructures et les systèmes d'information sur les marchés. Le financement des PME a également été mis en exergue comme un facteur important de réduction des inégalités et de création d'emplois.

Recommandations

26. La réunion a formulé les recommandations suivantes:

- (a) Elle demande à la Commission de l'Union africaine, aux CER et aux États membres de promouvoir l'esprit d'entreprise et de donner accès aux services financiers, aux débouchés et au développement des compétences des travailleurs, en particulier des femmes et des jeunes.
- (b) La Commission de l'Union africaine, les CER et les États membres devraient accélérer le programme d'intégration régionale, accroître les échanges intra-africains et élaborer des programmes de développement dans des secteurs essentiels de transformation tels que les infrastructures, l'énergie, l'éducation, la science et la technologie afin de renforcer la croissance, de créer des emplois et d'assurer une prospérité largement partagée.
- (c) Les États membres sont encouragés à créer des fonds sociaux afin d'atteindre les ménages ruraux et pauvres et de réduire les inégalités.
- (d) La réunion exhorte les États membres à promouvoir des politiques de redistribution par l'entremise des systèmes fiscaux efficaces pour une répartition plus équitable des revenus après impôt et à investir dans les secteurs sociaux, en particulier pour les ménages pauvres et vulnérables.

Troisième session: **Lancement de la publication sur les statistiques des revenus en Afrique [Point 6 de l'ordre du jour]**

27. Le représentant de l'OCDE a présenté le rapport sur les statistiques des revenus en Afrique. La réunion a salué la coopération entre la Commission et l'OCDE et a recommandé qu'elle soit renforcée à l'avenir.

Quatrième session: Examen du rapport et des recommandations de la réunion d'experts [Point 7 de l'ordre du jour]

28. La Réunion a pris note du rapport de la réunion d'experts. Après avoir examiné le rapport, les ministres ont formulé les recommandations ci-après:

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique et exposé sur le thème de la croissance, de l'emploi et des inégalités

29. La réunion a formulé les recommandations suivantes:

- (a) Les États membres devraient continuer à mettre en place des institutions solides, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques publiques appropriées pour une réduction accrue du chômage, de la pauvreté et des inégalités.
- (b) Les États membres devraient continuer à diversifier leurs économies afin de renforcer leur résilience et de soutenir le passage du secteur informel à l'économie formelle en vue de renforcer la productivité et la création d'emplois.
- (c) La Commission de l'Union africaine, bénéficiant du soutien de ses partenaires, devrait continuer d'élaborer des données statistiques et des indicateurs dans le but d'améliorer la mesure des inégalités sociales et de la pauvreté en Afrique en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de développement fondées sur des données factuelles.
- (d) La Commission de l'Union africaine, en étroite collaboration avec les CER, devrait concevoir des politiques régionales efficaces qui soutiennent une croissance inclusive et durable afin de réduire les disparités nationales et régionales.
- (e) La Commission de l'Union africaine devrait améliorer la qualité de son évaluation de l'intégration continentale par des indicateurs plus complets à l'effet de mettre en lumière les avantages de l'intégration régionale. Pour ce faire, la Commission devrait s'inspirer des expériences réussies d'intégration dans d'autres CER telles que la libre circulation des personnes et le programme agricole commun dans la région de la CEDEAO et la fibre optique pour le renforcement des échanges dans l'EAC et les États membres afin de réduire le coût perçu de l'intégration.
- (f) La Commission de l'Union africaine devrait continuer d'appuyer les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour accroître la mobilisation des ressources intérieures, en particulier par l'élargissement de leur assiette fiscale et la lutte contre les flux financiers illicites.

Présentation de la Stratégie révisée pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA II)

30. La réunion a formulé les recommandations suivantes:

- i) Adoption de la Stratégie révisée pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA II) et des amendements proposés, avec son Plan d'action, son Plan de financement et sa Stratégie de mobilisation des ressources.
- ii) Elle demande aux États membres de mettre en œuvre la décision de la Conférence d'allouer 0,15 % de leur budget national aux statistiques financières.
- iii) Elle demande aux États membres de promouvoir une culture d'une politique et d'une prise de décisions fondées sur des données factuelles à tous les niveaux.
- iv) Elle demande à la BAD, avec le soutien de la CUA, de la CEA et de l'ACBF, de jouer le rôle principal dans la préparation d'un programme statistique continental en appui à la SHaSA II et de mobiliser des ressources financières durables pour la mise en œuvre efficace de la SHaSA II.
- v) Elle demande à la Commission de l'Union africaine avec l'appui technique de la BAD, de la CEA, de l'ACBF et de ses partenaires, d'élaborer une stratégie spéciale visant à aider les pays africains, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays fragiles, à mettre en œuvre la SHaSA II.
- vi) Elle demande à la CUA de mettre en place une stratégie de plaidoyer afin de s'assurer que les données publiées par les organisations internationales reflètent les données des systèmes statistiques nationaux des pays africains.
- vii) Elle appelle les partenaires au développement, le secteur privé, les organisations de la société civile, les fondations, les parlementaires, les universitaires, les médias et d'autres institutions à promouvoir la SHaSA II et à soutenir sa mise en œuvre.

Code panafricain des investissements (PAIC)

31. La réunion a formulé les recommandations ci-après:

- (a) Elle demande à la CUA d'examiner le projet de code afin de refléter sa nature non contraignante.
- (b) Après avoir examiné le PAIC révisé, elle demande à la CUA de le soumettre au CTS sur le commerce, l'industrie et les ressources minérales, aux ministres africains du commerce, ainsi qu' à d'autres CTS concernés, pour examen et de le renvoyer au CTS sur la justice et les affaires juridiques pour un examen plus approfondi.

Centre africain d'excellence des marchés inclusifs (AIMEC)

32. La réunion a formulé les recommandations ci-après:

- (a) l'adoption de la création du Centre africain d'excellence des marchés inclusifs (AIMEC); et
- (b) elle demande à la CUA d'examiner les modalités pratiques visant à rendre le Centre opérationnel conformément aux règles et procédures de l'UA.

Agenda 2063: Rapport de mise en œuvre - cadre de validation, de suivi et d'évaluation et stratégie de mobilisation des ressources intérieures

33. Les recommandations ci-après ont été formulées en tenant compte du mandat du Comité ministériel relativement à l'Agenda 2063:

i. Cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063

- (a) Il est demandé à la CUA, en collaboration avec les CER, d'affiner le Cadre de suivi et d'évaluation en vue d'incorporer des indicateurs supplémentaires tels que proposés par les parties prenantes concernées, notamment la CEA, avant de le présenter pour adoption en janvier 2018.
- (b) La réunion recommande l'adoption du Cadre de suivi et d'évaluation par les organes de décision de l'UA qui devrait être suivie par le déploiement et l'adaptation généralisés aux Communautés économiques régionales, aux États membres et aux organes de l'UA afin de permettre un suivi et une évaluation efficaces de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 - Premier Plan décennal de mise en œuvre.
- (c) La réunion demande à la CUA de poursuivre la conception des modèles et formats de S&E pour le suivi et l'évaluation en collaboration avec les CER, les États membres et les partenaires.

ii. Stratégie de financement, de mobilisation des ressources intérieures et de partenariat de l'Agenda 2063

- (a) adoption de l'Agenda 2063 – Stratégie de financement, de mobilisation des ressources intérieures et de partenariat ;
- (b) la réunion recommande l'élaboration des stratégies de financement spécifiques pour les projets phares et les institutions financières continentales ;
- (c) elle recommande également la production du guide de stratégie de financement, de mobilisation des ressources intérieures et de partenariat de l'Agenda 2063 basé sur la stratégie approuvée pour une large diffusion aux États membres ;
- (d) la réunion recommande l'adoption du cadre institutionnel et de la feuille de route pour la mise en œuvre et la coordination de la stratégie de financement, de mobilisation des ressources intérieures et de partenariat de l'Agenda 2063; et

- (e) elle demande à la CUA de mettre en place la plate-forme conjointe UA-BAD-CEA de mobilisation des ressources.

Rapport de la huitième réunion du Sous-comité des Directeurs généraux des douanes de l'Union africaine

34. La réunion recommande que le F10 soit saisi sur la possibilité de la création du Groupe de travail technique sur la mise en œuvre du prélèvement sur les importations dans le cadre du Sous-comité des Directeurs généraux des douanes de l'Union africaine.

Projet de règlement intérieur du CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration

35. La réunion a examiné et pris note du projet de Règlement intérieur du Comité technique spécialisé sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration.

36. La réunion recommande que le projet de Règlement intérieur soit soumis à un nouvel examen du CTS sur la justice et les affaires juridiques avant d'être transmis au Conseil exécutif pour adoption.

Cinquième session : Examen et adoption du rapport et des recommandations de la réunion ministérielle et de la déclaration ministérielle [Point 8 de l'ordre du jour]

37. Les participants ont examiné et adopté le rapport et les recommandations de la réunion et la déclaration ministérielle, avec des amendements.

Sixième session: Questions diverses [Point 9 de l'ordre du jour]

38. Aucun débat n'a eu lieu sur ce point de l'ordre du jour.

Septième session: Lieu de la prochaine réunion [Point 10 de l'ordre du jour]

39. Les participants sont convenus que la Commission informerait les États membres du lieu de la prochaine réunion.

Huitième session: Clôture de la réunion [Point 11 de l'ordre du jour]

40. Dans son allocution de clôture, le président du Bureau a remercié la Commission pour ses efforts en vue d'une organisation réussie du CTS. Il a remercié les participants de leurs interventions qui ont enrichi les débats et les recommandations. Il a exhorté l'Afrique à travailler ensemble et à mettre de côté leurs différences afin d'atteindre des objectifs communs et d'assurer un avenir prospère à tous les Africains. En conclusion, il a souhaité à tous les participants un agréable voyage de retour vers leurs destinations respectives.

DÉCLARATION



**PREMIER CTS DE L'UNION AFRICAINE SUR LES FINANCES,
LES AFFAIRES MONÉTAIRES, LA PLANIFICATION
ÉCONOMIQUE ET L'INTÉGRATION**

**26-27 octobre 2017
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

DÉCLARATION

Préambule

Nous, ministres et gouverneurs des banques centrales des États membres de l'Union africaine, réunis à l'occasion du premier Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, tenu du 26 au 27 octobre 2017 à Addis-Abeba ;

Rappelant la décision Assembly/AU/Dec.227(XII), restructurant les Comités techniques spécialisés (CTS) et la décision Assembly/AU/Dec.365 (XVII) invitant la Commission à opérationnaliser les CTS à partir de janvier 2013 et à supprimer les conférences ministérielles sectorielles ;

Prenant note du projet de règlement intérieur du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration examiné par la première réunion du CTS de l'UA tenue à Addis-Abeba les 26 et 27 octobre 2017 et approuvé pour un examen plus approfondi par le CTS sur la justice et les affaires juridiques avant qu'il ne soit soumis au Conseil exécutif pour adoption ;

Reconnaissant la nécessité de promouvoir l'intégration économique régionale, notamment à travers des chaînes de valeur régionales induisant la transformation, des marchés ouverts et le développement des entreprises, conduisant à la création d'emplois, la génération de revenus et à l'éradication de la pauvreté en Afrique conformément à l'Aspiration 1 de l'Agenda 2063 ;

Prenant note du rapport et des recommandations de la réunion des experts tenue du 23 au 25 octobre 2017 à Addis-Abeba (Éthiopie) ;

Rappelant l'adoption, par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, de la Charte africaine de la statistique (ACS) et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), ainsi que la création de l'Institut de statistique de l'Union africaine qui sera basé à Tunis (Tunisie) et du Centre panafricain de formation en statistiques (PANSTAT) qui sera basé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;

Reconnaissant le rôle critique de l'information statistique pour la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de développement durable et inclusif, qui favorisent la cohésion sociale et la société équitable lorsque

l'on s'appuie sur des données de qualité dans le cadre de l'Agenda 2063, la stratégie décennale de la BAD et l'Agenda 2030 pour le développement durable ;

Soulignant l'importance du commerce et de l'investissement qui sont les principaux instruments des efforts déployés par l'Afrique pour réaliser la transformation socio-économique au cours de la prochaine décennie et au-delà ;

Rappelant les déclarations du Forum du secteur privé africain à ses cinquième et septième réunions, tenues respectivement du 5 au 8 novembre 2012 à Abidjan et du 3 au 5 décembre 2014 à Nairobi, qui ont recommandé la création d'un Centre africain des marchés intégrés (AIMEC) ;

Rappelant également le mandat confié à la Commission de l'Union africaine au cours du CTS des ministres chargés des finances, des affaires monétaires, de la planification et de l'intégration économique qui s'est tenu en mars 2016 « pour mener une étude de faisabilité sur la création du Centre africain d'excellence des marchés intégrés, laquelle devra être entreprise par un consultant indépendant. Les résultats de l'étude de faisabilité devant être soumis aux États membres de l'Union africaine pour examen » ;

Rappelant l'Atelier de validation du plan d'affaires de l'AIMEC qui a réuni les États membres du 21 au 23 novembre 2016 à Nairobi ;

Considérant le rapport final et le plan d'affaires sur la mise en place du Centre africain d'excellence des marchés intégrés (AIMEC) et considérant qu'un tel centre serait une immense contribution à la réalisation de l'Agenda 2063 ;

Prenant note des propositions officielles des gouvernements de la Tunisie, de l'Égypte, de la Zambie, du Bénin, du Sénégal et de Maurice d'accueillir le Centre ;

Prenant, en outre, note du projet de stratégie de financement, de mobilisation de ressources internes et de partenariat dans le cadre de l'Agenda 2063, intégrant les recommandations formulées par la réunion des experts sur le même sujet, tenue du 13 au 15 décembre 2016 à Pretoria (Afrique du Sud) dans le cadre de la coordination conjointe CUA, BAD et CEA ; et

Prenant également note du rapport des ministres des Finances du F10 sur le prélèvement de 0,2 pour cent sur les importations ;

CONVENONS PAR LA PRÉSENTE DE CE QUI SUIT :

SHaSA II, son plan d'action et sa stratégie de mobilisation des ressources

Approuvons le SHaSA II comme programme statistique unique du continent pour les dix prochaines années ainsi que ses documents techniques connexes, et demandons à la CUA, à la BAD, à la CEA et à l'ACBF d'aider les pays africains et les Communautés économiques régionales (CER) à aligner leurs stratégies de développement de données statistiques sur le SHaSA II afin d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre ;

Appelons les États membres à allouer 0,15 % de leur budget national aux statistiques conformément à la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union ;

Demandons à la BAD et à la CUA, avec le soutien de l'ACBF et de la CEA, de mobiliser des ressources financières durables pour la mise en œuvre du SHaSA II et lançons un appel aux partenaires de développement, aux philanthropes, aux fondations, au secteur privé, aux organisations de la société civile et au monde universitaire à soutenir cette initiative afin de produire des statistiques de qualité et en temps opportun ;

Convenons de renforcer la culture de la statistique dans tous les segments de la société, ce qui conduira à une utilisation accrue des statistiques et permettra d'améliorer la qualité des politiques et des décisions, qui en retour, amélioreront les résultats économiques et sociaux ;

Code panafricain des investissements

et **considérons** le Code d'investissement panafricain révisé comme un instrument d'orientation non contraignant pouvant être utilisé par les États membres dans l'optique de créer au niveau national un environnement favorable au développement d'un secteur privé plus dynamique et robuste qui promeuve le commerce intra-africain et facilite la création d'emplois ;

Demandons à la CUA de soumettre le projet de PAIC révisé au CTS sur le commerce, l'industrie et les ressources minérales, ainsi qu'à d'autres CTS pertinents, pour examen et de le soumettre au CTS sur la justice et les affaires juridiques pour un examen plus approfondi ;

Centre africain d'excellence des marchés intégrés (AIMEC)

Reconnaissons que les entreprises intégrées se sont avérées efficaces en termes de création d'opportunités pour les populations à faible revenu, et que le développement du marché intégré est nécessaire si l'on veut s'assurer que les bénéfices de la croissance sont équitablement partagés et créer un environnement propice aux entreprises intégrées ;

Adoptons la création du Centre africain d'excellence des marchés intégrés et demandons à la CUA d'examiner les modalités pratiques de mise en œuvre du Centre, conformément aux règles et procédures de l'UA ;

Stratégie de financement, de mobilisation de ressources internes et de partenariat dans le cadre de l'Agenda 2063

Souignons la Stratégie de financement, de mobilisation de ressources internes et de partenariat sur l'Agenda 2063, dans le cadre du premier plan d'action décennal de l'Agenda 2063, comme cadre continental unique de mobilisation des ressources et des partenariats connexes devant conduire de tous les États membres, les organes politiques, régionaux et continentaux, et les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement dans leurs efforts de développement et de coopération avec l'Afrique ;

Entérinons l'objectif principal de la Stratégie de financement et de mobilisation des ressources de l'Agenda 2063 sur la mobilisation des ressources internes et **soutenons** la Stratégie de financement et de mobilisation des ressources internes de l'Agenda 2063 qui devrait être abordée dans ses trois dimensions interdépendantes ;

Entérinons en outre le cadre institutionnel pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, et l'établissement de rapports sur / de la Stratégie de financement, de mobilisation de ressources internes et de partenariat dans le cadre de l'Agenda 2063, pour lequel, le Comité technique spécialisé sur les finances et les affaires monétaires jouera le rôle du Comité ministériel sur le financement et la mobilisation des ressources internes dans le cadre de l'Agenda 2063 afin d'éviter les doubles emplois ; et

Invitons la CUA et la BAD, en étroite collaboration avec la CEA et l'Agence du NEPAD, à préparer une « Feuille de route et un Guide sur le financement et la mobilisation des ressources internes dans le cadre de l'Agenda 2063 » sur la base de la « Stratégie de financement, de mobilisation des ressources internes et de partenariat dans le cadre de l'Agenda 2063 qui a été adopté » et d'en faire une large diffusion auprès des États membres en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales (CER).

Fait à Addis-Abeba (Éthiopie) le 27 octobre 2017

2018-01-26

Report of the First African Union Specialized Technical Committee on Finance, Monetary Affairs, Economic Planning and Integration, 23 – 27 October 2017, Addis Ababa, Ethiopia

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8929>

Downloaded from African Union Common Repository